



CERTIFICAT

RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2024

Règlement numéro 2024-495 autorisant le versement d'une aide financière à titre de contribution du milieu pour le projet d'habitation Arc-en-toit du programme Accèslogis Québec de la Société d'habitation du Québec et décrétant un emprunt à long terme pour en assumer les coûts

Je, soussignée, Catherine Denis-Sarrazin, greffière et directrice générale adjointe de la Ville de Rivière-Rouge, certifie :

Que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de **5 636**.

Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **575**.

Que le nombre de demandes faites est de **0**.

Que le règlement numéro 2024-495 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter

Ou

Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Donné à Rivière-Rouge, ce mardi 17 décembre 2024.

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière et directrice générale adjointe